

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-312

RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2013-204 ET SES AMENDEMENTS SUR LES REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS MUNICIPAUX

ATTENDU que la Ville d'Asbestos règlemente les rejets dans les réseaux d'égouts municipaux;

ATTENDU que la Ville d'Asbestos a adopté un nouveau règlement sur les rejets dans les réseaux d'égouts municipaux le 14 septembre 2020;

ATTENDU que de ce fait, la réglementation relative aux rejets dans les réseaux d'égouts municipaux en vigueur avant ce règlement, soit le règlement 2013-204, doit être abrogée ainsi que ses amendements;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Jean-Philippe Bachand à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020;

Il est décrété et statué par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-312 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2013-204 ET SES AMENDEMENTS SUR LES REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS MUNICIPAUX

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2 – ABROGATION DU RÈGLEMENT 2013-204 ET SES AMENDEMENTS

Le présent règlement abroge le règlement 2013-204 ainsi que ses amendements pour toutes fins que de droits.

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, et ce, conformément à la Loi.

Adopté



HUGUES GRIMARD, MAIRE



MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

/al

AVIS DE MOTION :

SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2020

ADOPTION DU REGLEMENT :

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

PUBLICATION :

SITE INTERNET DE LA VILLE D'ASBESTOS LE
24 AOUT 2021

ENTREE EN VIGUEUR :

LE 24 AOUT 2021